



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles -Force Ouvrière**

**Maison des syndicats – 1 rue Sédillot – 67 000 STRASBOURG**

**03-88-35-24-22 et 06.31.08.76.78 [snudi.fo67@orange.fr](mailto:snudi.fo67@orange.fr)**

**<https://snudifo67.fr>**

## **Déclaration des élus *Force Ouvrière* à la CAPD du 2 juillet 2025**

Monsieur le Directeur académique, Mesdames Messieurs les membres de la CAPD,

Actuellement, le Président de la République voudrait nous inviter à reconsidérer l'ensemble de nos politiques publiques et à mettre l'accent sur un effort budgétaire sans précédent à réaliser donnant la priorité à la défense et au réarmement. **FO** ne saurait accepter que les salariés soient contraints à des efforts et des sacrifices alors que des moyens budgétaires peuvent être mobilisés dans la manne des aides publiques versées aux entreprises, sans contrôle ni conditions, dans la lutte contre l'évasion fiscale ou dans la taxation des dividendes, dont le montant atteint des niveaux records en 2025.

Dans ce contexte, c'est bien au titre de ce budget Bayrou imposé par l'article 49-3 de la constitution, que les salaires des fonctionnaires sont toujours bloqués, que les congés maladies ne sont plus indemnisés qu'à 90 %, et surtout, que des classes ferment, des écoles fusionnent...

Un **rapport de la Cour des comptes** concernant « *l'enseignement primaire* » a été rendu public le 20 mai 2025. Il n'a pas de mots assez durs pour caractériser la situation actuelle dans les écoles évoquant « *un système éducatif en situation d'échec* », « *des inégalités qui s'aggravent* » et un « *déclin des performances scolaires des élèves* ».

Que préconise donc la Cour des comptes pour remédier à ces difficultés ? L'annulation des 670 suppressions de postes et des 5000 fermetures de classes décidées par ce gouvernement pour la rentrée 2025 ? La création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, créer des postes d'enseignants remplaçants ou d'enseignants spécialisés ? La création de postes nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour y accueillir les 24 000 élèves qui bénéficient aujourd'hui d'une notification en ce sens mais qui n'y trouvent pas de places ? La création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH et l'abandon des pôles d'appui à la scolarité ? L'arrêt des contre-réformes qui détruisent l'Ecole publique depuis des années ?

**Pas du tout !**

**La Cour des comptes propose au contraire d'aller plus loin dans la mise en œuvre des contre-réformes qui ont précisément mis l'Ecole dans une telle situation !**

Dans le premier degré, 470 postes sont supprimés. Il faut ajouter 200 postes supprimés de plus pour alimenter les Pôles d'appui à la scolarité (mesure qui aggrave les PIAL et vise à renforcer la logique d'inclusion systématique que nous combattons). Aucune création de postes de personnels infirmiers, assistants sociaux, psyEN, médecins, personnels administratifs, d'encadrement... alors que les besoins sont énormes.

Contre cette politique, plus que jamais, le **Snudi-FO 67** oppose ses revendications à commencer par la restitution des moyens supprimés.

Depuis des années, les enseignants sont les témoins directs d'une implacable dégradation de leur métier : surcharge de travail, déconsidération sociale, injonctions contradictoires, salaires gelés, conditions de travail dégradées. Aujourd'hui, ils sont non seulement épuisés, mais aussi systématiquement désignés comme responsables des dysfonctionnements d'un système qu'ils tiennent pourtant à bout de bras. En témoigne l'explosion du nombre de fiches SST, de demandes de mi-temps thérapeutiques et d'accidents de services.

## **Mouvement 2025**

Monsieur le Directeur académique, nous profitons de la seule instance de CAPD de l'année pour remonter la colère de nos collègues à propos des opérations de mutations intra-départementales. Nous avons prévenu en début d'année lors du CSA-académique qui examinait les LDG académiques sur le sujet que les changements que vous envisagiez à l'époque allaient dégrader encore un peu plus le mouvement intra. Vous avez rejeté les propositions que nous avons faites à l'époque : nous le regrettons aujourd'hui et nous avons prévenu Monsieur le Recteur que nous allions y revenir à l'automne prochain. Pour beaucoup de nos collègues, les résultats de cette année ont de nouveau constitué une amère déception, soit parce qu'ils n'ont rien obtenu, soit parce que le poste qui leur a été attribué était un choix par défaut ou un vœu obligatoire.

Nous avons constaté en effet que :

- même avec un barème important, il est désormais devenu extrêmement difficile d'obtenir un poste qui corresponde au souhait qu'ils sont en droit de faire en milieu, voire en fin de carrière, tant en termes de localisation que de niveau ou de spécialité,
- le mouvement est devenu totalement opaque depuis que les organisations syndicales n'ont plus de possibilité de vérifier en CAPD le traitement des demandes sur la base d'un barème clair afin qu'il n'y ait aucune injustice ni erreur,
- cette opacité est accentuée par la multiplication des postes à profil, dont l'attribution semble souvent s'apparenter à des passe-droits, tellement elle suscite l'incompréhension. Nous réaffirmons ici que les circulaires départementales à propos des postes spécifiques, de la dernière en date concernant les TPS ne sont pas en cohérence avec les LDG ministérielles et le code de l'éducation. Nous vous appelons à revenir sur ces nouvelles dispositions et nous avons confié à notre fédération une lecture juridique des circulaires départementales. Les premières retours sont sans appel !

- cette opacité est accentuée par le fait que le barème n'est clairement plus le seul élément pris en compte. Au bout du compte, la multiplication des priorités attribuées sans que les règles ne soient réellement connues de tous y compris des services, aboutit à des collègues qui se jalourent, qui se soupçonnent d'avoir bénéficié de privilèges indus, alors que ce sont nos conditions de travail de plus en plus dégradées qui provoquent le mal-être réel de beaucoup et les incitent à demander ces priorités pour avoir une chance de changer de poste.

- le fait que les postes apparaissent puis disparaissent au gré des décisions que vous semblez prendre en cours d'ouverture du portail n'apporte que de la suspicion sur la transparence des opérations.

Pour toutes ces raisons, nous demandons :

- Le retour des prérogatives des CAPD pour le contrôle du mouvement à tous les niveaux,
- L'attribution des postes uniquement en fonction du barème, avec l'ancienneté de service comme élément principal de celui-ci ;
- Moins d'écart entre les points donnés par cette ancienneté et ceux donnés par les autres éléments;
- L'abandon du profilage des postes et surtout l'abandon de vos circulaires départementales sur les postes à exigences particulières que nous jugeons en contradiction avec les LDG ministérielles.
- L'abandon de tous les vœux groupes obligatoires et des nominations à titre définitif sur des vœux non choisis;
- Le rétablissement d'un second mouvement pour les collègues qui sont à titre provisoire.

C'est dans ce contexte que nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner les recours suite aux refus de temps partiels et demandes de disponibilité.

Nous le disons chaque année : les temps partiels ou les disponibilités impliquant de faire baisser ses revenus ou de ne plus en avoir du tout, sont des choix contraints pour les collègues. Les refus de temps partiels provoquent des dégradations de la vie familiale, dégradations qui entraînent une augmentation des risques psycho-sociaux chez les agents. En effet nombreux sont ceux qui ont besoin de ce temps pour pouvoir revenir plus serein sur leur lieu de travail. Toutes les demandes de temps partiels ou de disponibilité sont légitimes et les quelques collègues qui ont saisi cette CAPD doivent avoir une réponse favorable. A l'heure de l'école de la bienveillance envers les usagers et les personnels cette CAPD ne doit pas oublier les agents les plus fragiles.

Le **Snudi-FO 67** rappelle que les enseignants n'ont pas à payer la mauvaise gestion de notre état employeur, ou le manque de moyens car, in fine, et vous le constatez ces derniers jours, nos collègues en viennent à poser leur démission. Cette décision, lourde de conséquences, n'est pas le fruit d'un désengagement, mais bien d'un **épuisement profond**, aggravé par vos refus.

Ce sont des témoignages de collègues investis, aimant leur métier, mais **placés dans une impasse par une administration qui ne leur permet plus de concilier vie professionnelle et équilibre personnel.**

**Nous constatons une augmentation significative de collègues placés dans cette situation de réflexion de départ de l'éducation nationale** alors qu'elles aspirent simplement à pouvoir continuer d'exercer dans des conditions compatibles avec leur réalité de terrain et leur santé.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique, d'entendre ces signaux d'alerte. Car derrière chaque refus, c'est une vocation qui vacille, c'est une école qui perd une ou un professionnel expérimenté, et c'est toute l'institution qui s'affaiblit.

**Le Snudi-FO 67 exige que les propositions de la Cour des comptes ne soient pas retenues. Il revendique :**

- l'abandon des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires ;
- l'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, l'abrogation de la loi Rilhac, de ses textes d'application et du projet de circulaire sur la direction d'école ;
- une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans ;
- l'abrogation du jour de carence et le retour à une indemnisation à 100% des jours d'arrêt maladie ;
- un statut de fonctionnaire et un temps plein de 24 heures pour les AESH ;
- le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.

**Le Snudi-FO est au côté des personnels qui se mobilisent avec les parents d'élèves, qui refusent les mesures destructrices Macron/Bayrou et s'organisent pour défendre l'Ecole publique et faire valoir leurs revendications : l'arrêt des fermetures de classes, le remplacement des enseignants absents, l'arrêt de l'inclusion systématique, ...**

Pour le **Snudi-FO 67**

Frédérique Bour Benamara,

Aminatou Diallo,

Monia Mokas,

Hélène Belakehal